

Notre-Dame-des-Prairies le 5 janvier 2010

Commission parlementaire des Transports et de l' Environnement
a/s M. Dany Henley secrétaire intérimaire
Hôtel du Gouvernement
Québec

À qui de droit,

Re:Projet de loi 71

Je sou mets le présent mémoire (voir note 1), dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 71, à titre de bénévole ayant œuvré pendant 6 ans dans l'accueil des réfugiés, ici dans la région de Joliette. Une partie très importante de mon implication l'a été au niveau du permis de conduire. On peut consulter mon CV à:http://pages.infinit.net/piergrd/quisuisje_f.html

En août 2007, j'ai déposé un mémoire à la Commission Bouchard-Taylor sous le titre : « Régionalisation en immigration. Accommodement raisonnable et permis de conduire ». Voir fichier joint.

En juillet 2008, j'ai envoyé une lettre à Madame la Ministre des Transports et à Madame la Ministre de l'Immigration, intitulée : « Régionalisation en immigration : le système produit, de plus en plus, de très nombreux illégaux en regard du Code de la route ». Voir fichier joint: Boulet.doc

J'ai contacté, à deux reprises, le chef de police de la MRC de Joliette (une fois l'an dernier, puis en février 2009) pour lui parler D'APPROCHE PRÉVENTIVE. Dans ma missive du 11 février 2009, j'écrivais : « Approche préventive, sur la question du permis de conduire : c'est ce que je souhaite depuis des lunes » .

Je suis allé, il n'y a pas si longtemps, rencontrer la Présidente du Conseil des relations interculturelles du MICC pour la sensibiliser à cette question. A plusieurs reprises, j'ai sensibilisé les autorités de la SAAQ: notamment les autorités de Joliette et du bureau-chef de la SAAQ à Montréal ainsi que du Centre Henri Bourassa.

Remplacer « le 90 jours par « 6 mois »:cas de l'immigrant Y

On sait qu'il y a 12 pays pour lesquels le permis étranger est reconnu sans obligation de réussir un examen théorique et un examen pratique. L'immigrant "Y" ne vient pas de un de ces douze pays.

Tout d'abord , j'applaudis très fort l'article 2 du projet de loi qui prévoit remplacer "le 90 jours" par "6 mois". Pourquoi un soudeur Costaricain(ayant un permis dans son pays), arrivé avec un permis de travail de plus de 6 mois, avait 6 mois pour décrocher un permis québécois pendant que le réfugié "Y" Colombien ou Bhoutanais ou Rwandais avait 90 jours?

En effet, il était anormal d'accorder 6 mois à l'étranger qui vient ici avec un permis de travail(de 6 mois et plus) pour obtenir le permis québécois, alors qu'on obligeait l'immigrant "Y" (ayant un permis dans son pays) à se conformer dans les 90 jours. Cette mesure va faire en sorte que plus d'immigrants "Y" vont pouvoir se conformer dans les règles, moins d'immigrants vont conduire dans l'illégalité. Parce que, dans la situation actuelle, obtenir le permis québécois dans les 90 jours de l'arrivée, constituait, en quelque sorte, un exploit.Surtout, pour un réfugié "Y", parce qu'il a moins de ressources:en pratique, beaucoup conduisaient pendant des périodes plus ou moins longues, sans permis québécois, après la période de 90 jours écoulée.

En région, une famille de réfugiés X dans laquelle personne n'a de permis de conduire Objectif : sensibiliser les autorités à cette réalité, et plus particulièrement, en région

D'autre part, je veux sensibiliser les autorités du Ministère à la problématique des immigrants, surtout des réfugiés, qui arrivent ici sans permis. Et particulièrement en région. C'est le cas d'une partie importante de nos réfugiés. Or en région, sauf exception, avoir un véhicule est une nécessité. Vous me répondez, peut-être, que je devrais plutôt m'adresser à Immigration Québec. Pour dire la vérité, j'ai présenté la problématique, à plusieurs reprises, aux gens du réseau de Immigration Québec.

Alors, je viens vous présenter tout simplement le problème, sensibiliser les gens du Ministère des Transports et les membres de la Commission parlementaire .Que faire? Je l'ignore. Je sais pertinemment que ce sujet n'a pas de lien avec le projet de loi.

Cette année, par exemple, nous avons reçu un contingent important de réfugiés Bhoutanais/Népalais en provenance des camps de réfugiés du Népal. Sauf erreur, ces gens-là n'ont pas de permis. En tout cas, s'il y en a, ils sont rares. Comment peut-on imaginer que ces gens-là, à moyen terme ou à long terme, n'aurent pas besoin d'un véhicule à un moment donné...et donc de quelqu'un dans la famille ayant un permis de conduire valide?

Selon mon expérience (depuis 6 ans), le fait est que, en pratique, une partie importante de ce type de réfugiés X conduisent sans permis valide:1-Plusieurs ont conduit seuls (sans accompagnateur ad hoc) avec un permis d'apprenti et certains continuent à le faire 2-Certains ont même conduit sans aucun permis ou sans permis valide.. Moi, je ne suis pas informateur de police, ni un délateur.Non! Mon objectif, c'est la prévention. En fait, que ferions-nous à leur place? Surtout quand vous avez une famille: vous voulez, un jour, être autonomes!

Quoi faire pour aider ces gens-là à se déplacer en région en toute légalité? Parler transport en commun efficace, en tout cas ici à Joliette, pour aller chercher les services pour une famille(francisation,église, Centre d'Achats, épicerie,école,médecin, garderie, travail,etc)...ce n'est pas réaliste.En tout cas à moyen terme. Et pourquoi ce qui se passe ici, à Joliette, serait différent ailleurs en région?

Dans le système actuel, des réfugiés pouvaient se trouver des documents, dans leur langue et avec des moyens du bord, aller réussir l'examen théorique et décrocher le permis d'apprenti.Certains acceptaient de se payer 12 heures de cours pratique pour obtenir le permis probatoire ou le permis de conduire au bout de 8 mois. Et donc conduisaient seuls(sans accompagnateur ad hoc), donc sans permis valide, pendant 8 mois. D'autres conduisaient

pendant 12 mois tout simplement. Certains se sont fait arrêter par la police....avec les conséquences qui s'ensuivent.

Nouveau système

Le nouveau système de cours obligatoires entre en vigueur le 18 janvier prochain. On le sait :quelqu'un de la famille X, voulant un jour conduire au Québec, devra suivre obligatoirement, très bientôt, 39 heures de cours et la période d'apprentissage sera de 12 mois.

Bon! Bien sûr que l'augmentation des coûts (825\$) aura un impact chez ces pauvres réfugiés. De plus, le fait de devoir suivre des cours en anglais ou en français constituera un gros défi pour plusieurs. En tout cas, dans les premiers temps de leur arrivée. Si, dans la région de Montréal, on trouve des Écoles en créole, en espagnol, en arabe...ce n'est pas le cas en région.

Et comment pratiquer pendant 12 mois et avec qui? Peut-on penser qu'on verra encore de ces pauvres gens conduire seuls, c'est-à-dire sans accompagneur ad hoc?

En conclusion

Absolument d'accord avec l'article 2 sur « le 6 mois ».

Quant à la problématique du cas X, je ne peux que soulever le cas. Je pense que, dans ce cas, le nouveau système va leur rendre la vie encore plus compliquée. Comment faire pour aider à ces pauvres gens? Comment faire pour prévenir? Encore une fois, je le répète, mon objectif: LA PRÉVENTION! Quand je vois de ces réfugiés, arrivés de fraîche date, conduisant sans permis valide, je me dis que ce n'est sûrement pas un modèle d'intégration. De plus, cela crée une mauvaise perception dans le milieu : c'est comme si c'était « correct »!

Je le répète, une fois de plus, mon objectif :LA PRÉVENTION. Comment faire pour aider à ces pauvres gens? À qui incombe d'aider ces gens?

Bien à vous.

Pierre Grandchamp
21, ave Des Pruches
Notre-Dame-des-Prairies
J6E 9C4 Tél :450-760-3194

Note 1 : Le 15 décembre dernier, j'ai soumis un mémoire. J'ai dû le retirer parce que je croyais qu'il fallait que je me présente à la Commission : ce que je ne pourrai faire, pour raisons de santé. Le présent mémoire modifie quelque peu celui du 15 décembre. Je m'excuse donc pour cette valse-hésitation.

Régionalisation en immigration. Accommodement raisonnable et permis de conduire

Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles

Pierre Grandchamp
28 août 2007

Présentation

J'ai œuvré, ici à Joliette, comme accompagnateur bénévole auprès de beaucoup de familles de réfugiés Colombiens depuis 4 ans, profitant du fait que je parle l'espagnol et que je suis retraité. On peut consulter mon site internet pour mon CV à : http://pages.infinit.net/piergrd/quisuisje_f.html

Depuis quelques années, le Québec envoie un nombre important de réfugiés dans les régions: Joliette, St-Jérôme, Victoriaville, Trois-Rivières.....etc. Depuis plus ou moins 6-7 ans, nous arrivent annuellement à Joliette autour de 80-100 personnes réfugiées dont l'immense majorité nous viennent de la Colombie.

Il y a un peu plus de deux ans, je me suis rendu compte à quel point la question du permis de conduire représentait un problème majeur pour ces nouveaux arrivants. Ces deux dernières années, j'ai accompagné une soixantaine de Colombiens, ici à Joliette, dans la démarche d'obtention dudit permis. J'ai même préparé à l'examen théorique deux réfugiés Colombiens de Québec, que je n'ai jamais vus, et cela par internet...Quelques Colombiens de Montréal sont venus chez moi se faire assister.

Le « fameux » 90 jours

Il faut savoir que seuls les immigrants, avec statut de résidence permanente, provenant des pays suivants voient leur permis étranger échangé sans examen: Allemagne, Autriche, Belgique, États-Unis, France, Japon, Pays-Bas, Corée du Sud, Grande-Bretagne, Suisse et Turquie.

À partir de sa journée d'arrivée au pays, l'immigrant Colombien qui détenait un permis là-bas n'a que 90 jours pour obtenir le permis québécois. Au bout de 90 jours, son permis colombien n'a plus aucune valeur.

L'immigrant doit d'abord se rendre au Consulat à Montréal pour faire traduire son permis....ou payer 25\$ à un traducteur professionnel (il n'y en a pas ici). Après cela, il doit communiquer avec la SAAQ pour obtenir un rendez-vous afin de faire ouvrir un dossier: cela prend normalement quelques semaines, tout dépendant. Parce que cela se fait selon une procédure particulière.

Étape suivante: se présenter à l'examen théorique qu'il peut subir dans sa langue....et voir à obtenir un rendez-vous. Cependant le candidat doit se trouver des documents en espagnol, lorsqu'il en trouve, pour s'y préparer. L'expérience démontre que plusieurs échouent une fois, deux fois, trois fois.....et plus. Avec les délais que cela implique.

Finalement quand l'examen théorique est réussi, le candidat doit obtenir un rendez-vous pour l'examen pratique. Cela peut nécessiter jusqu'à plus ou moins six semaines (tout dépendant de la période l'année). Or, comme ces immigrants ne sont pas familiers avec les techniques de conduite québécoises, on comprend facilement que plusieurs « coulent » au moins une fois...avec, encore une fois, les délais impliqués. Tout en ajoutant que, pour le nouvel arrivant, il n'est pas toujours facile de comprendre les directives en français de la personne examinatrice sur la route.

Pour faire une histoire courte: la grande majorité des réfugiés Colombiens, ici à Joliette, ne peuvent obtenir leur permis québécois à l'intérieur du 90 jours. Pour comprendre davantage la situation, il faudrait envisager cela dans le contexte très difficile de l'arrivée de ces gens qui doivent affronter simultanément une foule de problèmes, de toutes sortes, quand ils mettent le pied ici. Sans oublier qu'ils doivent communiquer avec des fonctionnaires en français ou en anglais!!!!

L'importance du permis de conduire en région...et les faits

Un réfugié peut vivre sans auto à Montréal en raison d'un système de transport en commun efficace. Ce qui n'est pas le cas en région. Souvent les familles sont logées loin des services. En un mot: pour presque toutes les familles, posséder un véhicule est un impératif.

En pratique, il arrive ceci:

1. Peu de temps après son arrivée, la famille se procure un véhicule.
2. Dans la grande majorité des cas, il est impossible de détenir le permis québécois dans les 90 jours....à moins de recevoir une aide adéquate appropriée. Ce qui est rare.
3. Très souvent, le conducteur continue à conduire sans permis valide....et il n'est pas rare que ce soit durant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Voire même une année ;j'ai vu cela.

A cela il faut ajouter qu'on rencontre des familles où personne n'avait un permis colombien. Comme avoir un véhicule est une nécessité, plusieurs s'en achètent un. Ce qui fait que le conducteur est, en fait, un apprenti-conducteur...donc va conduire pendant au moins 8 mois ou 12 mois (tout dépendant s'il suit un cours) sans permis valide.

Bon! Est-ce que cette problématique est typique à l'immigration joliettaise de réfugiés Colombiens? Non! C'est la même chose, j'en suis convaincu, ailleurs en région. Et possiblement dans la région métropolitaine, pour plusieurs réfugiés qui ne parlent ni français ni anglais.

Réflexions

L'organisme sans but lucratif, financé par l'État, qui s'occupe de l'accueil des réfugiés à Joliette se nomme le CRÉDIL (Comité régional d'éducation au développement international de Lanaudière). Or, le CRÉDIL fait ce qu'il peut avec les moyens qu'il a. Les besoins augmentent avec l'arrivée annuelle de nouveaux réfugiés...mais les ressources ?

Au CRÉDIL, on nous dit que, selon Immigration Québec, la question du permis de conduire relève de la communauté, du milieu. Ce qui signifie, dans les faits, que les pauvres réfugiés doivent se débrouiller avec les moyens du bord....**avec le bénévolat, quand il y en a. Justement Immigration Québec se fie trop au bénévolat quand il envoie des réfugiés en région. Ce qui fait que le CRÉDIL a la réputation de brûler ses bénévoles.**

Or, pour moi, il est évident que la question du permis de conduire devrait faire partie des priorités à l'accueil....tout autant que la carte d'assurance maladie ou celle d'assurance sociale.

C'est un secret de polichinelle, dans le milieu, que de nombreux Colombiens se promènent ou se sont promenés sans permis valide.....et cela, assez souvent, pendant des mois....et même pendant un an . C'est tellement vrai qu'on en est rendu à considérer cela comme « normal ». Je pourrais vous faire une longue liste d'histoires abracadabrantes.

C'est comme si cela (l'illégalité) faisait automatiquement partie de la dynamique de l'arrivée de ces réfugiés Colombiens. En fait, la situation

actuelle constitue une sorte d'accommodement où l'illégalité est tolérée par la société. Est-ce « raisonnable »? Voilà la bonne question!

Pour ma part, je me questionne sur cette situation où personne n'est responsable de rien.

Cependant je comprends très bien la plupart de ces réfugiés. En fait, en région, ont-ils le choix? Que ferions-nous à leur place?

Recommandations

Peut-on proposer un « accommodement raisonnable » par la SAAQ? C'est-à-dire que l'on prolonge la période du « 90 jours » pour ces réfugiés? Selon mon expérience personnelle (depuis quatre ans), aller chercher le permis québécois en dedans de 90 jours représente un défi insurmontable pour l'immense majorité. Donnons-leur un peu plus de temps!

Puis aidons-les! D'autre part, il m'apparaît qu'Immigration Québec devrait donner davantage de ressources à l'organisme local qui s'occupe de l'accueil. Cette question du permis est prioritaire. Qu'on aide le réfugié, dès son arrivée ! Comment? En l'aidant à faire traduire son permis; en lui donnant le matériel pour pouvoir se préparer rapidement à l'examen théorique soit les livres-type en français (pour la signalisation) ainsi que des documents en espagnol (il en existe); en organisant un système d'accompagnement pour les premiers rendez-vous à la SAAQ. Et tout cela sans délai!

D'autre part que faire avec ceux qui vont conduire pendant 8-12 mois, ou plus, avec un permis d'apprenti ? S'ils n'ont pas de véhicule, comment vont-ils pouvoir se débrouiller en région pour aller chercher les services? Si la SAAQ met en pratique son projet d'obliger ces cas-là à suivre des cours de conduite, ce sera un pas en avant....quoique ce ne leur sera pas facile de trouver les 550\$! Mais que feront-ils pendant les 8 mois?

Conclusion

Bon! Moi, je parle à partir de l'expérience joliettaise. Mais comment pourrait-il en être autrement en Beauce, à Victoriaville ou ailleurs en région pour les réfugiés Colombiens ?

Je formule l'hypothèse que, pour plusieurs réfugiés qui ne parlent ni français ni anglais, la problématique se retrouve même à Montréal. J'ai d'ailleurs rencontré des gens du réseau de l'immigration qui me disaient partager cette opinion.

Je pense qu'IMMIGRATION QUÉBEC et la SAAQ doivent joindre leurs efforts pour faire un « accommodement raisonnable » dans le sens expliqué ci-avant. En tout cas, en région!

Est-ce normal que tant de réfugiés soient en situation d'illégalité?

D'autre part j'estime que, règle générale, cette immigration colombienne, en région, est intéressante à différents titres: ils sont très souvent jeunes, scolarisés, ils sont mobiles et travailleurs. Ils ont des enfants. Ils me paraissent bien s'adapter et s'intégrer au fil des ans. Je trouve qu'il s'agit d'un baume rafraîchissant pour notre région vieillissante!

Par contre, au bout d'un certain temps, la région en perd un nombre important, et souvent parmi les plus scolarisés et/ou les plus jeunes, qui gagnent Montréal ou ailleurs: soit pour les études soit pour le travail. Cependant on commence à récolter des fruits: des familles se sont installées et on rencontre de ces nouveaux Québécois actifs sur le marché du travail dans la région.

Personnellement je pense que notre région pourrait en recevoir davantage à la condition que l'on fournisse davantage de moyens pour mieux les accueillir et les encadrer. Et à la condition aussi qu'ils ne doivent pas attendre plus de 4-5 mois avant de pouvoir commencer la francisation.

En ce qui concerne le permis de conduire, il faut arrêter de se fier au bénévolat: ça conduit à la situation actuelle! Et est-ce rêver en couleurs que de demander à la SAAQ de prolonger le « 90 jours »?

Le 3 juillet 2008

Mme Yolande James
Ministre de l'Immigration
et
Mme Julie Boulet
Ministre des Transports

Mesdames,

Régionalisation en immigration : le système produit, de plus en plus, de très nombreux illégaux en regard du Code de la route

Le 28 août 2007, j'ai déposé un mémoire à la Commission Bouchard-Taylor sous le titre « Régionalisation en immigration Accommodement raisonnable et permis de conduire ». Je vous avais envoyé copie de mon mémoire.

Mme la Ministre des Transports m'a répondu et a acheminé mon mémoire aux autorités de la SAAQ. Quant à Mme la Ministre de l'Immigration, j'attends encore de ses nouvelles.

Depuis quelques années, le Québec envoie de plus en plus d'immigrants en région et, plus particulièrement, des réfugiés Colombiens. Je lisais, récemment, qu'il y avait quelque 500 Colombiens à Trois-Rivières.

Depuis 5 ans, j'ai accompagné et préparé, ici à Joliette, environ 125 Colombiens dans la préparation à l'examen théorique sur la conduite d'une auto. De plus, j'en ai accompagné, aussi, plusieurs à l'examen pratique.

Dans mon mémoire, je disais que la grande majorité des réfugiés Colombiens, ici à Joliette, conduisent un jour ou l'autre sans permis valide...et souvent, pendant fort longtemps. Tout simplement, parce que c'est quasiment humainement impossible, dans la majorité des cas, de se conformer dans le « 90 jours », pour ceux qui avaient déjà un permis.

Récemment, j'ai décidé d'arrêter ce bénévolat...d'une part, parce que mon travail représentait, en quelque sorte, une goutte d'eau dans un océan .Comme il arrive de plus en plus de réfugiés, eh bien on trouve plus d'illégaux en regard du Code de la route ! En fait, c'est pas compliqué :le système mène carrément la majorité de ces gens-là à l'illégalité. Et comment pourrait-il en être autrement ailleurs en région? À St-Jérôme, à Victoriaville, dans la Beauce, en Abitibi, à Trois-Rivières...et ailleurs en région?

Sauf exception, envoyer une famille de réfugiés Colombiens en région signifie l'obliger, à très court terme, à s'équiper d'un véhicule.On peut vivre à Montréal sans auto...mais pas en région!

Il y a, d'abord, le cas de ceux qui avaient un permis dans leur pays, depuis au moins un an.On leur demande quasiment de résoudre la quadrature du cercle :sauf exception, c'est quasiment impossible d'obtenir le permis québécois à l'intérieur de 90 jours! Dans ce premier cas, on doit souhaiter que la SAAQ change le 90 jours pour six mois, au moins, comme dans le cas des étrangers qui arrivent ici avec un permis de travail.On me dit que « on travaille là-dessus au Ministère du Transport ».

D'autre part, il y a de nombreuses familles qui arrivent en région alors que personne dans la famille n'avait un permis.Comme avoir un véhicule est un impératif, alors ces gens-là s'achètent un véhicule et vont conduire pendant au moins un an, et souvent davantage, avec un permis d'apprenti :donc sans permis valide. **Moi, j'estime qu'on devrait y penser sérieusement avant d'envoyer ce type de réfugiés en région :on les mène carrément à l'illégalité!!!** On peut leur suggérer de suivre un cours de conduite avec une école reconnue pour écourter la période d'apprentissage.Bon! Ces gens-là sont sur l'assistance sociale. Les écoles viennent de hausser leurs tarifs à cause du prix de l'essence. Pis il faut s'attendre à ce que leurs prix soient augmentés encore en avril 2009 (les cours seront obligatoires) en raison de l'augmentation du nombre d'heures de cours.

Dans mon mémoire, j'écrivais : «... *D'autre part, il m'apparaît qu'Immigration Québec devrait donner davantage de ressources à l'organisme local qui s'occupe de l'accueil. Cette question du permis est prioritaire. Qu'on aide le réfugié, dès son arrivée ! Comment? En l'aidant à faire traduire son permis; en lui donnant le matériel pour pouvoir se*

préparer rapidement à l'examen théorique soit les livres-type en français (pour la signalisation) ainsi que des documents en espagnol (il en existe); en organisant un système d'accompagnement pour les premiers rendez-vous à la SAAQ. Et tout cela sans délai!.... ».

Actuellement, c'est pas compliqué : les réfugiés sont laissés à eux-mêmes. Je n'aime pas du tout cette « culture du ce n'est pas grave », où à peu près personne n'est responsable de rien dans ce dossier : cette « culture de la normalité de l'illégalité ». C'est comme si c'était intrinsèque au phénomène de l'immigration en région. Moi, je ne favorise pas la répression à l'égard de ces pauvres gens! Non! Je demande simplement qu'on les aide!

Pour ma part, j'estime qu'il s'agit d'un problème criant sur lequel doivent se pencher le Ministère de l'Immigration et le Ministère des Transports.

En espérant que mon expérience puisse servir à quelque chose, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Bien à vous.

Pierre Grandchamp
21, ave Des Pruches
Notre-Dame-des-Prairies
J6E 9C4